



Compte rendu de la CAP contrôleur du travail

29 et 30 mars 2012

Président : Joël BLONDEL
Secrétaire administration : Nicole LOHARD
Secrétaire adjoint : Nelly CHAUVIN (CGT)

Déclaration liminaire intersyndicale

(à consulter en cliquant sur le lien)

<http://itefa.unsa.org/?CAP-du-corps-des-contrôleurs-du,1328>

Déclaration liminaire de l'UNSA ITEFA

« Cette CAP est l'occasion pour l'UNSA ITEFA de rappeler ses revendications concernant le corps des contrôleurs du travail, corps pivot du Ministère du travail, sur les sujets les plus prégnants :

→ Statut des contrôleurs du travail :

Nous sommes toujours en attente d'une réponse de la Fonction publique à ce jour.

Nous rappelons les revendications de l'UNSA ITEFA, fer de lance depuis 2008 de la revendication « pour une juste reconnaissance du corps des contrôleurs du travail » respectueuse du mandat confié par les contrôleurs du travail à deux reprises ; lors des assemblées générales des 6 mai 2010 et 19 septembre 2011, se permet de rappeler les trois items de la motion :

- Pas d'entrée dans le NES,
- Respect du statut des contrôleurs du travail et de leur spécificité,
- Grille de type A pour tous les contrôleurs du travail.

L'UNSA ITEFA a adressé, le 6 mars dernier, un courrier au Ministre Xavier BERTRAND réaffirmant sa volonté entre autres de voir aboutir ce dossier. A la lumière de cette CAP, l'UNSA ITEFA demande que cette revalorisation du statut aboutisse au plus vite. Dossier particulièrement sensible dans le contexte actuel lié aux conséquences de la mise en place des DIRECCTE et de la RGPP qui impactent fortement les différentes missions de notre ministère du travail et qui détruisent progressivement le collectif du travail.

En effet, les CT sont particulièrement concernés par les disparitions de mission (exemple filière emploi) ou bien de nouvelles missions (exemple au sein du Pole 3^E) qui laissent la place à d'autres statuts tels que les secrétaires administratives et ne permet plus dans le cadre des mutations de distinguer les missions entre les CT et SA, ce qui nuit gravement au parcours professionnel de ce statut.

→ Mobilité

L'UNSA ITEFA réaffirme l'intérêt d'améliorer la lisibilité des postes offerts au plan national. En effet les postes à profil sont de plus en plus nombreux ainsi que les postes réservés aux mouvements à l'infrarégional. Cela réduit considérablement les possibilités de mutations des fonctionnaires. Pour exemple :

la CAP qui s'ouvre aujourd'hui propose 101 postes à la vacance dont 47 ouverts à l'infrarégional ce qui représente 47% des postes et 42% rien que pour la région parisienne. Pour mémoire à la CAP d'octobre 2011 : 151 postes étaient ouverts dont 42 postes à l'infrarégional soit une proportion de 27% et de 34% pour la région parisienne.

Cette situation est d'autant plus aggravée pour les CT par le fait que les postes hors section sont également proposés aux SA, ce qui n'est pas sans conséquence sur les parcours professionnels des CT.

Pour finir sur ce point, l'UNSA ITEFA continue d'alerter sur la situation des agents originaires des régions ultramarines pour lesquels l'éloignement est très difficile. L'impossibilité, dans des délais raisonnables de rejoindre leur environnement familial conduit à des situations de souffrance psychologique et matérielles très graves. Nous serons très vigilants sur certaines situations présentées aujourd'hui.

→ Promotion : tableaux d'avancement

L'UNSA ITEFA est obligée de réitérer son constat sur les effets néfastes de la RGPP et notamment la réduction drastique des effectifs entraîne un renversement, voire la « perversion » du système des ratios « promus/promouvables » (15% étant le taux de promotion pour l'accès au grade de contrôleur de classe supérieure et 12% pour les classes exceptionnelles) : le but initial de ce système était de fluidifier et d'avoir plus de promotions avec un rééquilibrage des pyramides. Or, avec les départs en retraite non remplacés, c'est le contraire qui se produit, la diminution des recrutements entraîne la baisse des taux de promus/promouvables et engendre des taux de promotions plus faibles et un blocage des carrières.

→ Promotion de B en A

L'UNSA ITEFA dénonce le nombre dérisoire de promotion par la liste d'aptitude de CT en Inspecteur du travail : 8 au titre de l'année 2011 et 7 en 2012, même constat pour l'examen professionnelle (RAEP) qui se calcule selon le même ratio.

L'UNSA ITEFA revendique la mise en place d'un véritable parcours professionnel pour les CT afin de leur permettre l'accès au grade d'inspecteur du travail dans des proportions raisonnables au regard de l'effectif total de ce corps. Cette revendication passe par la mise en œuvre d'un plan de transformation d'emplois de CT en IT, plan qui a déjà été mis en place par d'autres ministères pour d'autres corps de contrôleurs (exemples les finances).

→ Souffrance au travail

On ne peut conclure cette déclaration liminaire sans dénoncer les conditions de travail qui se dégradent avec un collectif bien mis à mal, et comme tous les autres fonctionnaires les CT sont confrontés à une dégradation très vive de leurs conditions de travail : surcharge de travail, pas de reconnaissance, pas de perspective de carrière, la perte du sens de leurs missions.

Aujourd'hui les CT sont en attente forte de réponses face aux problématiques que nous venons de vous soumettre et l'UNSA ITEFA, attentive à la restauration d'un dialogue social dans l'apaisement et la construction,

Je vous remercie de votre attention. »

Le dagemo souhaite apporter certaines précisions suite aux différents points soulevés dans les déclarations liminaires

☞ Commissions de réforme suite aux suicides de Luc et Romain :

Le Dagemo précise qu'il n'a aucun élément nouveau à apporter aujourd'hui suite au courrier transmis par Emmanuelle WARGON le 22/03/2012 aux services et aux OS.

Il souligne qu'il est inexact de dire que le Ministre hésite. Il fait ce qu'il a dit : il fondera sa décision sur l'ensemble des éléments figurant au dossier comprenant entre autres les avis des commissions de réforme.

- En ce qui concerne la commission du Nord, les 2 médecins présents ont souhaité une expertise complémentaire, qui doit avoir lieu le 12 avril 2012 lors d'une nouvelle commission.

→ L'UNSA ITEFA intervient pour demander sur quels éléments médicaux la commission de réforme s'appuiera t- elle. D'une part puisque même si l'avis d'un psychiatre-expert est requis, il ne peut plus « consulter » l'agent (sans autre commentaire sur l'incongruité de cette demande !) et d'autre part les éléments justificatifs « arrêts de travail » ne figurent pas au dossier.

- En ce qui concerne la commission des Hauts-de-Seine, il est rappelé qu'en effet Mme TERAHA Tassadit n'a pas été informée de ses droits, notamment en exerçant son droit de s'exprimer devant la commission.

Ainsi, si elle le souhaite, elle pourra le faire ou apporter des éléments complémentaires.

L'Administration considère que l'avis rendu n'est pas un avis sur lequel elle peut se reposer puisque le contradictoire n'a pas été respecté.

A l'interpellation faite au Dagemo sur la problématique que la décision est du ressort du Ministre, il répond qu'elle est difficile à prendre pour ce dernier : en conséquence, il souhaite la prendre sur la base de dossiers étayés par les avis des commissions de réforme.

☞ Sur le fonctionnement des commissions de réforme :

Le Dagemo précise les deux points suivants :

- Il reconnaît et partage le point de vue des OS sur le fait que les commissions de réforme ne fonctionnent pas correctement ;
- Il rappelle que la capacité d'agir du Ministère du travail est limitée puisqu'il ne fait pas les convocations et ne peut agir sur leur composition : effectivement, le Président de la commission de réforme est le Préfet.

Pour résoudre les problèmes pointés et repris par l'UNSA ITEFA, le Dagemo précise qu'il signalera à la fonction publique les problèmes de fonctionnement rencontrés lors des commissions (fonctionnement et composition) et en parlera au DGAFP lors d'une prochaine réunion prévue courant avril 2012.

→ L'UNSA ITEFA reste et restera vigilante sur ces questions afin que les droits des agents soient respectés dans des délais normaux et avec les conséquences minimales pour eux dans la prise de décision en résultant.

☞ Statut des contrôleurs du travail (CT) : point d'avancement présenté par le Dagemo

L'UNSA ITEFA a répondu à 2 reprises aux propositions faites par l'administration sur « un nouveau statut des CT » et a fait des contre propositions sur ces projets.

N'ayant eu aucune réponse depuis la fin décembre 2011, l'UNSA ITEFA a, par lettre du 6 mars dernier, interpellé par écrit le Ministre d'une part sur le dialogue social toujours non « pacifié » mais également sur les suites données au dossier des CT, dans la mesure où lors du CTPM du 11 juillet 2011 ce dernier s'était engagé à rouvrir des négociations avec la fonction publique sur ce dossier.

Le dagemo informe que la fonction publique a répondu brièvement la semaine dernière sur la proposition de revalorisation du statut des contrôleurs du travail transmise par le Ministre fin 2011.

Cette réponse est négative : la fonction publique ne souhaite pas bouger sur ce dossier et reste sur le seul principe du NES puisque selon son avis le nouveau dossier transmis ne donnerait aucun point déterminant, qui permettrait un nouvel examen particulier pour les contrôleurs du travail et par conséquent un statut dérogatoire.

Le Dagemo explique que ce point de vue n'est pas partagé par l'administration et qu'il faut rediscuter avec la fonction publique : il ne doute pas que le dossier soit plaidable.

Compte tenu de la réponse de la FP et de la période électorale, le Dagemo reconnaît qu'il faudra vraisemblablement attendre 3 à 4 mois avant d'avoir des avancées.

→ En réponse à ces précisions, L'UNSA ITEFA rappelle les revendications qu'elle a toujours défendues pour ce dossier, reprises dans la déclaration liminaire.

Compte tenu des informations apprises en CAP, l'UNSA ITEFA appelle l'attention de l'administration sur le fait que les CT vont interpréter ces réponses « comme un recul supplémentaire du Ministre devant la fonction publique ». Il ne faut pas oublier également leur crainte que le NES leur soit imposé, les CT se trouvant ainsi « noyés » dans le B avec un corps qui ne serait plus spécifique. !

D'ailleurs, les demandes d'intégration, qui émanent des SAMAS, démontrent la légitimité de ces craintes et le risque de dilution du corps des CT dans « un magma » non spécifique à ce métier, dont les missions sont essentielles à l'inspection du travail.

☞ Sur la transformation d'emploi de B en A

Cette problématique n'est pas oubliée mais le dagemo souhaite prioriser les questions afin de travailler au mieux : pour lui, en premier la revalorisation du statut des contrôleurs du travail et ensuite la promotion par transformation d'emploi.

→ L'UNSA ITEFA ne souhaite pas que le dossier des CT obère celui de la transformation d'emploi de B en A. Ce dispositif additionnel doit être suivi et amélioré.

☞ Sur les agressions envers les contrôleurs du travail ou inspecteur du travail

Le Dagemo précise que le Ministère apporte un appui déterminé vers les agents qui subissent des agressions au travers de différents dispositifs.

Il rappelle qu'en cas de graves agressions, le Ministre a pris l'attache de la Chancellerie pour que les dossiers aboutissent dans les meilleurs délais.

Quand à la couverture médiatique, il n'appartient pas au Dagemo de s'exprimer pour le Ministre.

☞ Sur le mouvement des mutations : postes ouverts à la vacance nationale et prioritairement à l'infrarégional

Le Dagemo précise qu'il est nécessaire de trouver des équilibres entre les régions qui sont en « sureffectif » et celles qui ne le sont pas.

L'UNSA ITEFA rappelle que la baisse des effectifs de référence due à la RGPP est à l'origine de cette situation et que subissent les agents pour lesquels l'espoir d'une mutation dans une durée raisonnable est de plus en plus difficile.

Cet éloignement familial est vécu de façon dramatique avec les conséquences économiques, familiales et les souffrances inhérentes.

☞ Sur les postes ouverts aux CT et aux SA

Le Dagemo rappelle que seuls les postes en sections sont réservés au corps des CT, mais que pour les postes à l'emploi et sur les services supports, il faut éviter de catégoriser les postes et précise que les SA, notamment juristes, peuvent être affectés sur des postes « appui ressource méthode » au travail.

☞ Pour les postes à la DIECCTE de MAYOTTE

Le dagemo rappelle que les textes prévoient une durée sur ces postes de 3 à 4 ans maximum : il ignore si des modifications vont être apportées par la fonction publique du fait que MAYOTTE est maintenant un DOM.

De plus, le Dagemo a décidé d'aider les agents en poste à la DIECCTE de MAYOTTE avant la fin de leur période afin d'anticiper leur mutation.

ORDRE DU JOUR

A - Séance plénière

1) Approbation des procès verbaux de la CAP du 8 décembre 2011 (séances plénières et restreintes)

- *Vote : PV séance plénière*

Pour : 7 adm°

Contre : 2 CGT, SUD et SNUTEFE

Abs° : **UNSA** – CFDT et FO

- *Vote : PV séance restreinte (supérieure et exceptionnelle)*

Pour : 4 adm°

Contre : CGT, SUD et SNUTEFE

Abs° : **UNSA**

2) Désignation du représentant de la CAP des contrôleurs du travail au Conseil national de l'inspection du travail (CNIT)

- 3 candidatures se présentent:

Pierre LAMAISON (FO) : soutenu par l'UNSA

Eric VERHAEGHE (SUD) : candidat sortant

Marie-Françoise DECHAUME (CFDT)

☒ Il doit être rappelé que lors de la première désignation des partenaires sociaux au CNIT (un IT et un CT), l'ensemble des OS étaient d'accord pour retenir unanimement le candidat de SUD.

Or, force a été de constater qu'aucune information n'a été apportée lors du 1^{er} mandat par les 2 OS désignées (la CGT pour l'IT et SUD pour les CT) sur son fonctionnement auprès des autres syndicats mais des informations ont « filtrées » sur les blogs et autres réseaux des OS siégeant au CNIT.

En conséquence, cela explique la multiplicité des candidatures et un vote non unanime !!!

Le vote a donné les résultats suivants :

Pierre LAMAISON : POUR : UNSA et FO

Eric VERHAEGHE (SUD) : POUR : 3 CGT – SUD et SNUTEFE

Marie-Françoise DECHAUME : POUR : CFDT

**Amateurisme, défaillance managériale, pauvreté de l'évaluation et des objectifs
résumé trop souvent l'académisme lapidaire des renseignements portés sur l'agent.**

Compte tenu des enjeux, qui découlent de ces entretiens sur les parcours professionnels et la carrière des agents, il appartient à l'administration des ministères sociaux de mettre en place des formations dignes de ce nom

- pour qu'ils deviennent des échanges constructifs entre l'évalué et l'évaluateur,
- pour qu'ils permettent d'identifier les initiatives de l'agent, ses besoins en formation,
- pour qu'ils soulignent le potentiel de l'évalué dans la structure ou une autre et éventuellement de repérer les « freins »,
- pour qu'ils dégagent les perspectives d'évolution du poste, voire du métier, et les orientations à définir ensemble avec l'évalué,
- **pour qu'ils mettent en valeur surtout la plus-value apportée à l'évalué par son évaluateur et la structure dans laquelle il se trouve.**

Actuellement, il faut comprendre les agents tentés de ne pas se rendre aux entretiens professionnels et enclins à suivre des consignes de leur boycott, tels qu'ils sont majoritairement menés.

Car, l'UNSA ITEFA constate que dans le meilleur des cas, le compte rendu d'évaluation ne restitue pas l'entretien mené entre l'évaluateur et l'évalué et dans le pire des cas, l'entretien a été conduit à minima et il est « vide », comme un passage obligé.

Pour autant, l'agent est bien victime de tout cela : force est de constater que l'administration se sert de cet entretien comme document pivot pour chaque sollicitation de déroulement de carrière de l'agent (mutation, promotion, réduction d'ancienneté). Un entretien mal mené par l'évaluateur et non maîtrisé par l'agent a donc bien des conséquences graves.

L'administration se doit de remédier à cet état, de corriger ce constat et de former vraiment les évaluateurs et les évalués : le défi est à relever pour ne plus être au niveau du balbutiement mais de la maîtrise, voire de l'expertise de l'exercice réglementaire demandé.

2) Examen du projet de tableau d'avancement au grade de contrôleur du travail de classe supérieure au titre de l'année 2012.

Les taux de promotion prévus par le décret n° 2005-1090 du 1er septembre 2005 relatif à l'avancement de grade dans les corps des administrations de l'Etat, permettant de déterminer *le nombre maximum des avancements de grade, sont fixés à 15 % du nombre d'agents promouvables* pour la classe supérieure.

Conditions à remplir : contrôleurs du travail de classe normale, classés au 7ème échelon de leur grade , justifiant de **2 ans d'ancienneté dans cet échelon** et de 5 ans de services publics en catégorie B accomplis en qualité de fonctionnaire civil au 31 décembre 2012.

Ratio de promotion maximum :

- *Nombre d'agents remplissant les conditions : 861*
- *Nombre maximum de promotions en 2012 : 15% de 861, soit 129*

→ TABLEAU D'AVANCEMENT CONTRÔLEURS DU TRAVAIL DE CLASSE SUPÉRIEURE 2012

NOM Prénom	Affectation	
	REGIONAL	LOCAL
AARAB Moha	DIRECCTE Nord-Pas-de-Calais	UT du Nord-Lille
ALEXANDRE Mylène	DRFIP Midi-Pyrénées	Haute-Garonne
AMAT Maryline	DIRECCTE Midi-Pyrénées	UT de Haute-Garonne
AUBRY Patrick	DIRECCTE Alsace	UT du Haut Rhin
BAEKELMANS Jacqueline	DIRECCTE Picardie	-
BARTH Marie-Madeleine	DIRECCTE Alsace	UT du Bas-Rhin
BEAUFRENER Franck	DRFIP Île-de-France	Val de Marne
BEGOUT Christine	DIRECCTE Midi Pyrénées	-
BERMENT Olivier	DIRECCTE Haute-Normandie	UT de l'Eure
BERRUER Jocelyne	DIRECCTE Corse	UT de Corse du Sud
BERTRAND Michel	DIRECCTE Île-de-France	UT de Paris
BREMOND Christine	DIRECCTE Poitou-Charentes	UT de la Vienne
BRISSE Anne	DIRECCTE Île-de-France	UT du Val-d'Oise
BUFFAT Thierry	DIRECCTE Rhône-Alpes	UT de la Drôme
CAPRO-PLACIDE Sonia	DIECCTE Martinique	-
CATALIFAUT Corinne	DIRECCTE Île-de-France	UT de l'Essonne
CHAREYRE Fabienne	DIRECCTE PACA	UT des Bouches-du-Rhône
CHASSIN Annick	DIRECCTE Languedoc-Roussillon	UT du Gard
CHOLLET-FELIX Florence	DIRECCTE Rhône-Alpes	UT du Rhône
CHOPPIN Benoît	DIRECCTE Île-de-France	UT des Hauts-de-Seine
CLET Nathalie	DIRECCTE Île-de-France	UT des Yvelines
COLNA Claude	DIRECCTE Île-de-France	UT de Paris
COMORASSAMY Joseph	DIECCTE Réunion	-
CORBIERE Anne	DIRECCTE Franche-Comté	-
CORNU Angélique	DIRECCTE Champagne-Ardenne	UT de la Marne
COUET Brigitte	DIRECCTE Île-de-France	UT de Seine-et-Marne
COURNUT Ginette	DIRECCTE Midi-Pyrénées	UT de Haute-Garonne
COURRIEU Véronique	DIRECCTE PACA	UT des Bouches-du-Rhône
COZAR Viviane	DIRECCTE Languedoc-Roussillon	UT des Pyrénées-Orientales
DARMANCIER Isabelle	DIRECCTE Aquitaine	UT de la Gironde
DE CHANTELOUP Nathalie	DIRECCTE Haute-Normandie	UT de Seine-Maritime
DE SOUZA Isabelle	DIRECCTE Rhône-Alpes	UT du Rhône
DOULOS Mylène	DIECCTE Guadeloupe	-
DREAN Vanessa	DIRECCTE Pays-de-la-Loire	UT de la Vendée
DREUX Olivier	DIRECCTE Île-de-France	UT de Paris
DUPIRE Géry	DIRECCTE Nord-Pas-de-Calais	UT du Nord-Lille
DUPONT Arnaud	DIRECCTE Pays-de-la-Loire	UT de la Sarthe
ESTRADE Jeanine	DIRECCTE Île-de-France	UT de Seine-Saint-Denis
FARAVARI Christine	DIRECCTE Aquitaine	UT des Pyrénées-Atlantiques
FINOUS Patricia	DIRECCTE Centre	UT du Cher
FRANCHET Stéphanie	DIRECCTE Rhône-Alpes	UT de Haute-Savoie
FREDIERE Annie	DIRECCTE Rhône-Alpes	UT de l'Ain
GARCAS Régine	DIRECCTE Pays-de-la-Loire	UT de Loire-Atlantique
GAUDY Stéphane	DIRECCTE Île-de-France	UT de Paris
GAULIER Chantal	DIRECCTE Lorraine	UT des Vosges
GAULT Patrice	DIRECCTE Nord-Pas-de-Calais	-

GENTY Eric	DIRECCTE Bourgogne	UT de la Nièvre
GOCZKOWSKI Dominique	DIRECCTE Nord-Pas-de-Calais	UT du Pas-de-Calais
GROS-DESIRS Marie-Lucette	DIECCTE Martinique	-
GUILLEMOT Martine	DIRECCTE Bretagne	UT du Morbihan
HAMEL Christophe	DIRECCTE PACA	UT des Hautes-Alpes
HAUMMAN Marie-Laure	DIRECCTE Aquitaine	-
HEDDEBAUT Sylvie	DIRECCTE Île-de-France	UT de Seine-Saint-Denis
HEITZ Marianne	DIRECCTE Alsace	-
HIRTZ Jean-Marie	INTEFP	-
HOPP Marie-Christine	DIRECCTE CORSE	UT Corse du Sud
HUE-BELAID Christine	DIRECCTE Aquitaine	UT des Pyrénées-Atlantiques
HUSTE Christian	DIRECCTE Nord-Pas-de-Calais	UT du Nord-Valenciennes
JAFFRE Ghislaine	DIRECCTE Bretagne	UT du Finistère
JALOUNEIX Véronique	DIRECCTE Pays-de-la-Loire	UT Loire-Atlantique
JOLY Martine	-	Permanente syndicale CFTD
KERDO Rosalie	DIRECCTE Rhône-Alpes	UT de la Drôme
LACAS Frédéric	DIRECCTE Île-de-France	-
LACHAIZE Pascal	DIRECCTE Rhône-Alpes	UT du Rhône
LAMBERT Valérie	DIRECCTE Nord-Pas-de-Calais	UT du Pas-de-Calais
LARDY Anyssa	DIECCTE de La Réunion	-
LASALLE Stéphanie	DIRECCTE Picardie	UT de l'Oise
LAURIAUT Corinne	DIRECCTE Bourgogne	UT de Saône-et-Loire
LE BOURSICAUD Bernard	DIRECCTE Pays-de-la-Loire	-
LE FRIOUX Pascale	DIRECCTE Pays-de-la-Loire	UT du Maine-et-Loire
LE HENAFF Eliane	DIRECCTE Lorraine	UT de la Moselle
LE MAO Bernard	DIRECCTE Bretagne	UT du Finistère
LE QUERE Sophie	DIRECCTE Île-de-France	UT de Seine-Saint-Denis
LEPORCQ Christine	DIRECCTE Champagne-Ardenne	UT des Ardennes
LETT Rose-Marie	DIRECCTE Lorraine	UT de la Meuse
LORRE Béatrice	DIRECCTE PACA	UT du Var
MANGERET Christine	DIRECCTE Rhône-Alpes	UT de l'Isère
MANIER Christelle	DIRECCTE Île-de-France	UT de Paris
MARAIS Christine	DIRECCTE Midi-Pyrénées	UT de Haute-Garonne
MARAT Max	DIRECCTE Nord-Pas-de-Calais	UT Nord-Valenciennes
MARHIN Pierrette	DIRECCTE Rhône-Alpes	UT de la Loire
MARIN Marie-Thérèse	DIRECCTE Île-de-France	UT Paris
MARION Patricia	DIRECCTE Basse-Normandie	-
MARTIN Christel	DIRECCTE Centre	UT du Loiret
MAUGER Christophe	DIRECCTE Basse-Normandie	UT de l'Orne
MAUGER Emmanuel	DIRECCTE Haute-Normandie	UT de Seine-Maritime
MAYEUR Catherine	DIRECCTE Nord-Pas-de-Calais	UT du Nord-Lille
MEDJANI Jean-Paul	DIRECCTE Aquitaine	UT de la Gironde
MELECK Christelle	DIRECCTE Rhône-Alpes	-
MERCEREAU Nathalie	DIRECCTE Pays-de-la-Loire	-
MICHEL Luc	DIRECCTE Centre	UT d'Eure-et-Loir
MILARDI Hélène	DIRECCTE PACA	UT des Bouches-du-Rhône
MONSIFROT Claude	DIRECCTE Lorraine	UT de Meurthe-et-Moselle
NABOUDÉ Martine	DIRECCTE Aquitaine	UT de la Dordogne
NIEMEGEERTS Catherine	DIRECCTE Rhône-Alpes	UT du Rhône
OMBRET Jean-Michel	DIRECCTE Rhône-Alpes	UT de l'Isère
PALOMARES Geneviève	DIRECCTE Languedoc-Roussillon	UT de l'Hérault
PENTECOTE Evelyne	DIRECCTE Franche-Comté	UT de Haute-Saône
PERENNES Sophie	DIRECCTE Bretagne	UT de Côte d'Armor
PIAZZA Pascale	DIRECCTE Corse	UT de Haute-Corse

PICHERY Maud	DIRECCTE Île-de-France	UT de Paris
PINOT Corinne	DIRECCTE Nord-Pas-de-Calais	-
PISSEMBON Olivier	DIRECCTE Île-de-France	UT du Val d'Oise
PLANTEGENEST Catherine	DIRECCTE Basse-Normandie	UT du Calvados
POISSON Isabelle	DIRECCTE Haute-Normandie	UT de Seine-Maritime
POUSSEAU Lydie	DIRECCTE Poitou-Charentes	UT de Charente-Maritime
PUECH Francis	DIRECCTE Champagne-Ardenne	UT de l'Aube
PUSTOC'H Philippe	DIRECCTE Midi-Pyrénées	UT de Haute-Garonne
QUESADA Marylène	DIRECCTE Midi-Pyrénées	UT du Gers
REPERT Dimitri	DIRECCTE Alsace	UT du Bas-Rhin
REY Caroline	DIRECCTE Centre	UT de l'Indre
REYES Jean-Noël	DIRECCTE Centre	UT d'Indre-et-Loire
RIBEYRE Sandrine	DIRECCTE Auvergne	-
RICCI Bruno	DIRECCTE PACA	UT des Bouches-du-Rhône
ROBIN Corinne	DIRECCTE Bretagne	UT d'Ille-et-Vilaine
ROBIN Michaël	DIRECCTE Lorraine	UT de Meurthe-et-Moselle
ROERE Viviane	DIRECCTE Alsace	UT du Haut-Rhin
RYBCZYNSKI Philippe	DIRECCTE Picardie	UT de l'Aisne
SAGNE Sylvie	DIRECCTE Île-de-France	UT de Paris
SAINTVOIRIN Martial	DIECCTE Mayotte	-
SANDBERG Joliette	DIECCTE Réunion	-
SCANDELLA Christelle	DIRECCTE Languedoc-Roussillon	-
SENGUE BOLLO Odette	DIRECCTE Île-de-France	-
SOULIER Michèle	DIRECCTE Auvergne	UT de Haute-Loire
TERRAL Marie-Pierre	DIRECCTE Limousin	-
TREGADO Viviane	DIRECCTE Île-de-France	UT de Val-de-Marne
TROUDET Élise	DIRECCTE Île-de-France	-
TROYON Hélène	DIRECCTE PACA	-
VARIN Thierry	DIRECCTE Auvergne	UT Puy de Dôme

Approbation de la liste :

POUR : Administration

CONTRE : FO – CGT - SNUTEFE

ABSENTATION : UNSA – CFDT

861 agents promouvables au 31/12/2012 et **129** sont promus !

- 122 sont issus des propositions des CODIR, la CAP a donc statué sur 7 possibilités supplémentaires.

→ L'UNSA ITEFA a fait sortir et lire les appréciations de dossiers de collègues, dont :

- Corinne FAYS (UT45)-Michel MANGUER (Guyane)- Marie-Luce HAMMACHA (UT18)-Martine MICHELET (détachée DRFIP 13)

Pour ces dossiers, les appréciations étaient très satisfaisantes et auraient dû permettre une promotion.

III – Formation restreinte (classe supérieure et exceptionnelle)

Examen du projet de tableau d'avancement au grade de contrôleur du travail de classe exceptionnelle au titre de l'année 2012.

Les taux de promotion prévus par le décret n° 2005-1090 du 1er septembre 2005 relatif à l'avancement de grade dans les corps des administrations de l'Etat, permettant de déterminer le **nombre maximum des avancements de grade**, sont fixés à **12 % du nombre d'agents promouvables** pour la classe exceptionnelle ;

Conditions à remplir : contrôleurs du travail de classe supérieure ayant atteint le 4e échelon de leur grade au 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi.

Ratio de promotion maximum au titre de 2012 :

Nombre d'agents remplissant les conditions : 837

Nombre maximum de promotions en 2012 : 12% de 837, soit 100.

NOM - Prénom	AFFECTATION	
	RÉGIONAL	LOCAL
ALCARAZ Jean-Michel	DIRECCTE Lorraine	UT de la Meurthe-et-Moselle
ANDRÉ Françoise	DIRECCTE Bourgogne	UT de l'Yonne
ANGLES Rose-Marie	DIRECCTE Languedoc-Roussillon	UT de l'Aude
ANTONA Danielle	DIRECCTE Corse	UT de Corse du Sud
BENOIT Michel	DIRECCTE Rhône-Alpes	UT de la Savoie
BERAUD Geneviève	DIRECCTE PACA	-
BERNADET Muriel	DIRECCTE Île-de-France	UT du Val-d'Oise
BLACHE Danièle	DIRECCTE Rhône-Alpes	UT de l'Isère
BOCK Odile	DIRECCTE Rhône-Alpes	UT de la Drôme
BOISGONTIER Annick	DIRECCTE Poitou-Charentes	UT des Deux-Sèvres
BOURGEOIS Christine	DIRECCTE Nord-Pas-de-Calais	UT du Pas-de-Calais
BOUVIER Carole	DIRECCTE Aquitaine	UT des Landes
BRESSON Françoise	DIRECCTE Lorraine	-
BULOT Corinne	DIRECCTE Picardie	-
BUOGO Manuela	DIRECCTE Nord-Pas-de-Calais	-
CAHOREAU Christine	DIRECCTE Basse-Normandie	UT de l'Orne
CARTIER Viviane	DIRECCTE Poitou-Charentes	-
CASSONNET Myriam	DIRECCTE Centre	-
CASTILLON Laurence	DIRECCTE Auvergne	-
CIGLIA Joëlle	DIRECCTE Franche-Comté	UT du Doubs
COLLET Michèle	DIRECCTE Rhône-Alpes	UT de l'Ain
CORNÉ Chantal	DIRECCTE Aquitaine	UT Gironde
CORSO Joseph	DIRECCTE PACA	UT des Bouches-du-Rhône
DANIEL Isabelle	DIRECCTE Bretagne	-
DELIBES Françoise	DIRECCTE Midi-Pyrénées	UT du Tarn
DEMARcq Dominique	DIRECCTE Île-de-France	UT de Paris
DERRE Francis	DIRECCTE Bretagne	UT des Côtes d'Armor
DESCHAMPS Joëlle	DIRECCTE Limousin	-
DONNE Michelle	DIECCTE Guadeloupe	-
DUNOYER Brigitte	DIRECCTE PACA	UT des Alpes-Maritimes
DUPRE Béatrice	DIRECCTE Île-de-France	UT de Seine-et-Marne
DUQUOC Pierre	DIRECCTE Île-de-France	UT de Paris
DURAND Chantal	DIRECCTE Basse-Normandie	UT de la Manche
ESCANDE Michèle	DIRECCTE Rhône-Alpes	-

FAYADAS Laurence	DIRECCTE Aquitaine	UT des Pyrénées-Atlantiques
FERNE Joël	DIECCTE Martinique	-
FESSARD Monique	DIRECCTE Île-de-France	UT de l'Essonne
FEUILLARD Marie-Odile	DIRECCTE Pays-de-la-Loire	UT de la Sarthe
FILLET Monique	DIRECCTE Nord-Pas-de-Calais	UT du Nord-Lille
FLORANCE Christine	DIRECCTE Rhône-Alpes	UT de l'Ardèche
FONTAINE Marie-Odile	DIRECCTE Lorraine	UT de la Moselle
FREITAG Martine	DIRECCTE Île-de-France	UT des Yvelines
FROUX Eric	DIRECCTE Pays-de-la-Loire	UT de Loire-Atlantique
GARRIGUET Gisèle	DIRECCTE Bourgogne	UT de Saône-et-Loire
GERVAIS-EDOUARD Marcelle	DIRECCTE Île-de-France	UT des Hauts-de-Seine
GINIER Eliane	DIRECCTE Rhône-Alpes	UT du Rhône
GONIN Véronique	DIRECCTE PACA	UT des Bouches-du-Rhône
GUESDON Marie-Bernadette	DIRECCTE Île-de-France	UT de Paris
GUICHARD Chantal	DIRECCTE Alsace	-
GUILLON Nathalie	DIRECCTE PACA	UT des Alpes-Maritimes
HAREL Josette	DIRECCTE Midi-Pyrénées	-
HAUTECOUVERTURE Gilles	DIRECCTE Alsace	UT du Bas-Rhin
HERIDEL Patrick	DIRECCTE Bretagne	UT du Morbihan
HOMBERT Sylviane	DIRECCTE Nord-Pas-de-Calais	UT du Pas-de-Calais
ISTIN Michel	DIRECCTE Bretagne	-
JEANNOT Jocelyne	DIRECCTE Île-de-France	-
JEANPIERRE Annie	DIRECCTE Aquitaine	UT des Pyrénées-Atlantiques
JOX Nathalie	DIECCTE Guyane	-
KHATIBI Thérèse	DIRECCTE Languedoc-Roussillon	UT de l'Hérault
KONRAD Geneviève	DIRECCTE Nord-Pas-de-Calais	-
KRZYWANSKI Patricia	DIRECCTE Champagne-Ardenne	UT de la Marne
LANGLOIS Fany	DIRECCTE Picardie	UT de l'Oise
LANGLOIS-LAÏB Myriam	DIRECCTE Pays-de-la-Loire	-
LAPERSONNE Régis	DIRECCTE Picardie	UT de l'Aisne
LAURENT-HORN Patricia	DIECCTE Réunion	-
LAVAZAIS Michèle	DIRECCTE Midi-Pyrénées	UT du Tarn-et-Garonne
LE FOUEST Annie	DIRECCTE Bretagne	UT du Finistère
LE GOUESTRE Isabelle	DIRECCTE Pays-de-la-Loire	UT de Loire-Atlantique
LEBRAY Jacqueline	DIRECCTE Centre	UT d'Eure-et-Loir
LECAT Véronique	DIRECCTE Poitou-Charentes	UT de Charente-Maritime
MANY Corinne	DIRECCTE Midi-Pyrénées	UT du Tarn-et-Garonne
MARCHET Jacqueline	DIRECCTE PACA	-
MARVALIN Valérie	DIRECCTE Île-de-France	UT de Paris
MASSON Béatrice	DIRECCTE Rhône-Alpes	UT de la Loire
MASSON Viviane	DIRECCTE Île-de-France	UT de Paris
MENARD Isabelle	DIRECCTE Île-de-France	UT des Hauts-de-Seine
MENU Olivier	DIRECCTE Nord-Pas-de-Calais	UT du Nord-Valenciennes
ONGARO Elisabeth	DIRECCTE Bourgogne	UT de l'Yonne
OZANAM Marie-Dominique	DIRECCTE Île-de-France	UT de Paris
PALANCHON Martine	DIRECCTE Franche-Comté	UT du Jura
PERRAUX Françoise	DIRECCTE Rhône-Alpes	UT du Rhône
PICHON Isabelle	DIRECCTE Bretagne	UT de l'Ille-et-Vilaine
PICHON Marie-Josée	DIRECCTE Midi-Pyrénées	-
PRIEUR Dominique	DIRECCTE Pays-de-la-Loire	UT du Maine-et-Loire
PUYSEGUR Philippe	DIRECCTE Languedoc-Roussillon	UT des Pyrénées-Orientales
RAVAILHE Isabelle	DIRECCTE Île-de-France	UT de l'Essonne
RENARD Michèle	DRFIP Poitou-Charentes	Vienne
ROMAIN Marie-Claude	DIRECCTE Auvergne	UT du Puy-de-Dôme

ROSEMBLY Claude	DIRECCTE Champagne-Ardenne	UT des Ardennes
ROST Michel	DIRECCTE PACA	UT Alpes Maritimes
ROUCEL Didier	DIRECCTE Aquitaine	UT de la Gironde
SAILLARD Catherine	DIRECCTE Haute-Normandie	UT de Seine-Maritime
SAUVAGE Isabelle	DIRECCTE Nord-Pas-de-Calais	UT du Nord-Lille
SCIACCA Maryse	DIRECCTE Languedoc-Roussillon	UT du Gard
SCHEMBRE Stéphane	DIRECCTE Île-de-France	UT de la Seine-Saint-Denis
SINNAS Michèle	DIRECCTE Île-de-France	UT du Val-de-Marne
SOURD Isabelle	DIRECCTE Haute-Normandie	UT de Seine-Maritime
VARAILLON Yolande	DIRECCTE Aquitaine	UT de la Gironde
VORNEY Christine	DIRECCTE Haute-Normandie	UT de l'Eure
VOISIN Magali	DIRECCTE Centre	UT du Loiret

Approbation de la liste :

POUR : Administration

CONTRE : CGT - SNUTEFE

ABSENTATION : UNSA - SUD

837 agents promouvables au titre de 2012 et **100** sont promus !

- 93 sont issus des propositions des CODIR, la CAP a donc statué sur 7 possibilités supplémentaires.

L'UNSA ITEFA a fait sortir et lire les dossiers de collègues, dont :
 - Maurice Orosquette - Bernard Sanchis - Marie-Louise Ruffet
 étaient très satisfaisantes et auraient dû permettre une promotion.

o o
o

N'hésitez pas à contacter vos représentantes UNSA ITEFA à la CAP :

→ Laurence CASTILLON : laurence.castillon@direccte.gouv.fr (Auvergne)

→ Hélène LUTUN : helene.lutun@direccte.gouv.fr (Ile de France)

